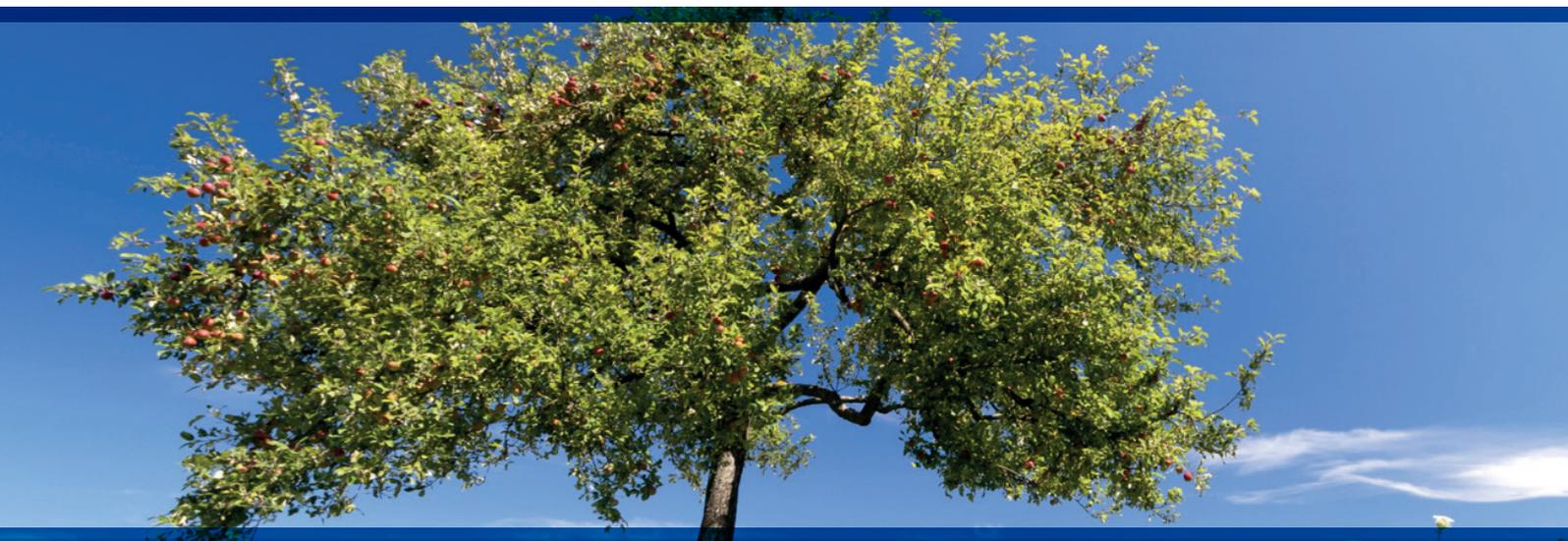


CerenisTM

THERAPEUTICS

cerenis.com



2018

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

CERENIS THERAPEUTICS HOLDING

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 947.350,50 euros
Siège social : 33-43 avenue Georges Pompidou – Bâtiment D, 31130 Balma
481 637 718 RCS Toulouse

Rapport financier semestriel

Semestre clos le 30 juin 2018

(L 451-1-2 III du Code monétaire et financier
Article 222-4 et suivants du RG de l'AMF)

Le présent rapport financier semestriel porte sur le semestre clos le 30 juin 2018 et est établi conformément aux dispositions des articles L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier et 222-4 et suivants du Règlement Général de l'AMF.

Il a été diffusé conformément aux dispositions de l'article 221-3 du règlement général de l'AMF. Il est notamment disponible sur le site de notre société www.cerenis.com

Sommaire

- A.** Attestation du responsable
- B.** Rapport semestriel d'activité
- C.** Comptes consolidés résumés du semestre écoulé présentés sous forme consolidée
- D.** Rapport des commissaires aux comptes

Table des matières

A. ATTESTATION DU RESPONSABLE.....	4
B. RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE	5
a. Faits marquants.....	5
b. Présentation générale	6
i) Présentation générale	6
ii) Chiffre d'affaires et produits opérationnels.....	6
iii) Recherche et développement – Sous-traitance	6
iv) Frais généraux et administratifs.....	7
v) Charges et produits financiers.....	7
vi) Principaux facteurs ayant une incidence sur l'activité	7
c. Comparaison des comptes des deux derniers exercices	7
i. Formation du résultat opérationnel et du résultat net.....	7
1. Chiffre d'affaires et produits opérationnels	7
2. Charges opérationnelles par fonction	7
3. Résultat financier	9
4. Impôt sur les sociétés	10
5. Résultat de base par action	10
ii. Analyse du bilan.....	11
1. Actifs non courants	11
2. Actifs courants	11
3. Capitaux propres.....	12
4. Passifs non courants	12
5. Passifs courants.....	13
C. COMPTES CONSOLIDES RESUMES DU SEMESTRE ECOULE PRESENTES SOUS FORME CONSOLIDEE... 14	14
A. Information sectorielle resumee	26
B. Chiffre d'affaires	26
C. Frais administratifs et commerciaux	26
D. Frais de recherche	27
E. Resultat financier.....	27
F. Resultat par action.....	28
G. Actifs non courants.....	28
H. Actifs courants	29
I. Capitaux propres	30
J. Provision	30
K. Dettes financieres courantes.....	31

L. Subventions et financements publics.....	31
M. Parties liées.....	35
N. Paiement en actions	36
<i>Principales caractéristiques des plans</i>	36
BSA – BSPCE - Stock options.....	36
Actions gratuites (AGA)	36
O. Liste des sociétés consolidées	39
D. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	40

A. ATTESTATION DU RESPONSABLE

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité figurant en page 5 présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Le 7 septembre 2018

Monsieur Jean-Louis Dasseux

Directeur général

B. RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE

Description des éléments majeurs de l'activité

a. Faits marquants

Faits marquants le période

Les principaux facteurs ayant eu une incidence sur la période du 1^{er} janvier 2018 au 30 juin 2018 sont les suivants :

- Lancement de la dose multiple de l'étude de Phase I, évaluant l'administration quotidienne pendant 28 jours de doses croissantes de CER-209 chez des patients ayant un risque élevé de développer une StéatoHépatite Non Alcoolique (NASH) et/ou des Hépatites Grasieuses Non Alcooliques (NAFLD).
- Le Groupe et University of North Texas Health Science Center ont annoncé une initiative stratégique pour développer de nouveaux produits pharmaceutiques à base de HDL :
 - o Programme commun de développement de nouvelles technologies de délivrance de médicaments par les HDL ;
 - o Développer une plateforme de technologies HDL uniques ;
 - o Développement de systèmes HDL de délivrance de médicaments anticancéreux ;
- Les premiers résultats de l'étude de phase II, TARGET, démontrent la capacité de CER-001 à cibler la tumeur chez les patients atteints du cancer de l'œsophage. Les principales conclusions lors de cette première étape sont :
 - o L'atteinte de l'objectif primaire : ciblage cliniquement significatif des tissus tumoraux, chez des patients atteints d'un cancer de l'œsophage par CER-001 ;
 - o Le marquage prolongé de la tumeur soutient l'utilisation future des particules HDL pour améliorer la délivrance d'un agent thérapeutique ;
 - o Aucun problème de sécurité et de tolérance n'a été observé.
- Changement de siège social : la société a déménagé au cours de la période. Le siège social se situe maintenant au 33-43 avenue Georges Pompidou – Bâtiment D – 31130 Balma.

Evènement postérieur à la clôture semestrielle

Le Groupe a procédé le 26 juillet à l'émission de 638 753 actions nouvelles au prix de 1,78 euros par action.

Le montant global de l'augmentation de capital s'élève 1 136 980,34 euros (dont 31 937,65 euros de montant nominal, assorti d'une prime d'émission de 1 105 042,69 euros).

Suite à cette augmentation de capital, le nombre d'actions composant le capital de la Société s'élève à 18 947 016 représentant autant de droits de vote théoriques.

L'augmentation de capital d'un montant global de plus d'un million d'euros est destinée au financement du développement annoncé de la plateforme HDL avec notamment le démarrage de deux programmes (CER-320 et CER-350) en immuno-oncologie.

Cela s'inscrit dans la continuité des initiatives précédentes (l'acquisition des actifs de Lypro, l'« Initiative HDL », un partenariat stratégique pour le développement de nouveaux produits pharmaceutiques avec University of North Texas Health Science Center, la constitution du conseil scientifique en oncologie et les résultats encourageants de TARGET).

b. Présentation générale

i) Présentation générale

Cerenis est une société biopharmaceutique internationale dédiée à la découverte et au développement de nouvelles thérapies innovantes basées sur les HDL pour le traitement des maladies cardiovasculaires et métaboliques, ainsi que de nouveaux vecteurs HDL pour la délivrance ciblée de médicaments dans le domaine de l'oncologie.

Jusqu'à ce jour, la Société a été en phase de recherche et développement, et n'a donc réalisé aucun chiffre d'affaires.

La Société conduit ses activités à Toulouse (France) et à Lakeland (Etats-Unis). Le siège social est basé à Toulouse.

Depuis sa création en 2005, la Société a été financée par :

- des augmentations de capital
- des remboursements reçus au titre du crédit impôt recherche
- des avances remboursables accordées par Bpifrance (ex-Oséo)
- des produits financiers issus des placements des comptes à terme.

Les éléments financiers sont issus des comptes consolidés résumés du Groupe qui comprennent Cerenis Therapeutics Holding SA (société mère – France) et Cerenis Therapeutics Inc. (filiale détenue à 100% - Etats-Unis).

ii) Chiffre d'affaires et produits opérationnels

Au cours des deux exercices présentés, la Société a été en phase de recherche et développement, et n'a donc réalisé aucun chiffre d'affaires.

iii) Recherche et développement – Sous-traitance

Les frais de recherche se sont élevés à 1 669 K€ au 30 juin 2018.

Les frais de recherche comprennent principalement les éléments suivants :

- les frais de personnel incluant les coûts directs et indirects des salariés du Groupe en charge des travaux de recherche et de développement ;
- les dépenses de sous-traitance et de consultants. Ces frais comprennent les frais d'études, les frais de dépôts et de maintien des brevets et les honoraires des experts et les amortissements des immobilisations utilisées dans le cadre des activités de recherche ;
- le crédit d'impôt recherche qui est présenté en diminution des frais de recherche.

iv) Frais généraux et administratifs

Les frais généraux et administratifs se sont élevés à 1 315 K€ au 30 juin 2018.

Les frais généraux et administratifs comprennent principalement les éléments suivants :

- les frais de personnel administratifs ;
- les honoraires d'avocats, d'audit et de conseils ;
- les frais de déplacements ;
- les frais de location des locaux du siège.

v) Charges et produits financiers

Le résultat financier ressort déficitaire de 426 K€ au 30 juin 2018.

Le résultat financier est essentiellement composé des éléments suivants :

- les produits financiers liés aux placements de trésorerie sur des comptes à terme ;
- les gains et les pertes de changes correspondant aux effets des changements de parités monétaires lors des règlements effectués en devises auprès de prestataires étrangers ;
- les charges et les produits financiers relatifs aux avances remboursables BPI-OSEO qui sont traitées conformément aux normes comptables internationales IAS 20 « Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique » et IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ».

vi) Principaux facteurs ayant une incidence sur l'activité

Les principaux facteurs ayant eu une incidence sur le semestre sont présentés ci-dessus dans la partie « Faits marquants ».

c. Comparaison des comptes des deux derniers exercices

i. Formation du résultat opérationnel et du résultat net

1. Chiffre d'affaires et produits opérationnels

Au cours des deux périodes présentées, la Société a été en phase de recherche et développement, et n'a donc réalisé aucun chiffre d'affaires.

2. Charges opérationnelles par fonction

Cerenis a choisi une présentation par fonction de son compte de résultat qui fournit une meilleure information financière.

Les charges opérationnelles comprennent les frais de recherche ainsi que les frais généraux et administratifs. La Société n'ayant pas d'activité commerciale, il n'y a pas de frais commerciaux.

Le montant total des frais de personnel (hors paiements en actions) incluant la dotation aux provisions pour indemnités de fin de carrière, qui sont ventilés entre les différentes fonctions s'élève à 859 K€ au 30 juin 2018 et à 1 256 K€ pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2017.

Les frais de recherche évoluent de la manière suivante entre le 30 juin 2018 et le 30 juin 2017 :

	30/06/2018	30/06/2017
	(K€)	(K€)
Frais de personnel	307	695
Paievements en actions	33	(348)
Sous traitance, consultants	1 474	1 783
Honoraires	411	609
Frais de déplacements	36	48
Dotations aux amortissements et aux provisions	0	0
Crédit d'impôt recherche	(592)	(654)
TOTAL	1 669	2 133

Les frais de recherche se sont élevés à 1 669 K€ au 30 juin 2018 à comparer à 2 133 K€ au 30 juin 2017.

Cette diminution de 464 K€ est expliquée par :

- Une diminution de 388 K€ des frais de personnel du fait de la baisse des effectifs.
- Une diminution de 309 K€ des dépenses de recherche. En effet au 30 juin 2017, les dépenses de recherche et de développement étaient principalement liées à la finalisation de l'étude clinique CARAT.
- Une augmentation de 381 K€ des paiements en actions. En effet au 30 juin 2017, les AGA accordées au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 comprenaient 160 000 AGA de performance. L'attribution définitive était soumise à une condition de performance, la constatation de l'atteinte du critère principal de l'étude CARAT. Cette condition de performance, qui ne constituait pas une condition de marché, était prise en considération en ajustant le nombre d'instruments de capitaux propres compris dans l'évaluation du montant de la transaction. Au 30 juin 2017, la condition de performance n'ayant pas été atteinte la charge de paiement en actions enregistrée sur l'exercice 2016 a été reprise en compte de résultat après l'annonce des résultats de l'étude CARAT. En conséquence aucune attribution d'actions gratuites n'a eu lieu.

Les frais généraux et administratifs évoluent de la manière suivante entre le 30 juin 2018 et le 30 juin 2017 :

	30/06/2018 (K€)	30/06/2017 (K€)
Frais de personnel	552	561
Paiements en actions	0	(384)
Honoraires	250	390
Locations	77	77
Frais de déplacements	177	149
Dotations aux amortissements et aux provisions	17	(416)
Autres	242	379
TOTAL	1 315	756

Les frais généraux et administratifs se sont élevés à 1 315 K€ au 30 juin 2018 et à 756 K€ sur la période du 1^{er} janvier 2017 au 30 juin 2017.

Les principales évolutions entre le 30 juin 2017 et le 30 juin 2018 sont :

- La variation de la charge liée aux paiements en actions (se référer au paragraphe sur les frais de recherche ci-dessus) ;
- La variation des reprises de provisions, compte tenu de l'extinction du litige avec l'ICM constatée au 30 juin 2017.

Le résultat opérationnel est passé d'une perte de 2.889 K€ au 30 juin 2017 à une perte de 2.984 K€ au 30 juin 2018.

3. Résultat financier

Le résultat financier ressort déficitaire de 426 K€ au 30 juin 2018, à comparer à un profit de 2 185 K€ au 30 juin 2017.

Le résultat financier se décompose de la manière suivante :

	30/06/2018 (K€)	30/06/2017 (K€)
Produits des dépôts	100	165
Gain de change	50	88
Autres	127	2 440
Total Produits Financiers	277	2 693
Pertes de change	73	233
Frais financiers sur avances	599	83
Autres	31	192
Total Charges Financières	703	508
RESULTAT FINANCIER	(426)	2 185

Les produits financiers comptabilisés se composent principalement des éléments suivants :

- Les autres produits financiers d'un montant de 127 K€ comportent pour 84 K€ l'impact du rééchelonnement de l'avance BPI 2012 suite à l'accord obtenu par le Groupe auprès de la BPI. Le montant de 2 440 K€ constaté au 30 juin 2017, comprenait notamment l'impact du rééchelonnement de l'avance BPI 2010 pour 2 113 K€. Cerenis avait initialement prévu un remboursement à compter de l'exercice 2017 en raison de la stratégie de mise en place d'un partenariat à l'issue des résultats de phase II « CARAT ». Les résultats négatifs, annoncés par communiqué de presse au 1er trimestre 2017, de l'étude « CARAT » ont conduit à l'arrêt du développement de CER-001 dans le traitement du syndrome coronarien aigu et à l'arrêt des discussions pour la mise en place d'un partenariat pour les développements futurs. A l'inverse, l'étude de phase III pour le traitement des maladies orphelines « FPHA » continue. Compte tenu des délais de demande d'approbation pour la mise sur le marché, la commercialisation de CER-001 pour les maladies orphelines ne pourra intervenir avant l'exercice 2019. En conséquence, l'échéancier de remboursement a été mis à jour sur la base des dernières estimations du management et devrait démarrer à partir du 31 janvier 2020 avec un terme le 31 janvier 2027.
- Produits financiers liés à la rémunération des comptes à terme et produits de placements. Ce produit financier ressortait à 165 K€ au 30 juin 2017 ; il ressort à 100 K€ au 30 juin 2018. Cette diminution s'explique par la baisse de l'encours moyen de trésorerie sur la période.
- Les gains de changes correspondent aux effets des changements de parités monétaires lors des règlements effectués en devises auprès de prestataires (Dollar américain, Dollar canadien, Livre anglaise, Yen japonais et Dollar australien).

Les charges financières comprennent principalement :

- Les pertes de change (se référer au paragraphe ci-dessus relatif aux « Gains de change ») et
- La charge d'intérêt semestrielle sur l'avance BPI 2010.

4. Impôt sur les sociétés

Compte tenu des déficits constatés au cours des exercices présentés, le Groupe n'a pas comptabilisé de charge d'impôt sur les sociétés.

5. Résultat de base par action

Le résultat net s'élève à (3 410) K€ au 30 juin 2018 à comparer à (706) K€ au 30 juin 2017.

La perte par action émise (nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice) ressort respectivement à :

- 0,04 € au 30 juin 2017 ;
- 0,19 € au 30 juin 2018.

ii. Analyse du bilan

1. Actifs non courants

Les actifs non courants nets s'élèvent respectivement à 398 K€ au 30 juin 2018, à comparer à 429 K€ au 31 décembre 2017.

Ils regroupent les actifs incorporels, corporels et financiers non courants.

Les actifs incorporels nets qui s'élèvent respectivement à 213 K€ au 30 juin 2018 et 214 K€ au 31 décembre 2017 sont constitués des actifs de la société Lypro Biosciences acquis, en novembre 2017, dans le but d'élargir sa stratégie HDL à l'immuno-oncologie et à la chimiothérapie ainsi que des logiciels utilisés par Cerenis.

Les frais de recherche engagés par la Société ne remplissant pas encore les critères d'activation prévus par IAS 38, ils ont été intégralement comptabilisés en charges.

Le Groupe est propriétaire de matériels de recherche, de matériel de bureau et de matériel informatique.

Cerenis n'est pas propriétaire des bâtiments.

Les immobilisations corporelles nettes s'élèvent à 68 K€ au 30 juin 2018 contre 82 K€ à la clôture des comptes annuels 2017.

Au 30 juin 2018, les immobilisations corporelles se composent essentiellement de matériels informatiques, d'agencements et de mobilier de bureau pour les locaux du siège social.

Le poste autres actifs non courants d'un montant de 117 K€ au 30 juin 2018 est composé du contrat de liquidité pour un montant de 89 K€ à comparer à 121 K€ au 31 décembre 2017. A ce titre, 85 656 actions propres ont été imputées en réduction des capitaux propres au 30 juin 2018, le solde en numéraire est maintenu en autres actifs non courants.

Par ailleurs, ils comprennent également les dépôts relatifs à la location des bureaux.

2. Actifs courants

Les actifs courants nets s'élèvent respectivement à 14 403 K€ au 30 juin 2018, à comparer à 17 868 K€ au 31 décembre 2017.

Ils regroupent les comptes bancaires et équivalents de trésorerie ainsi que les autres actifs courants.

Les disponibilités comprennent les comptes courants bancaires ainsi que des dépôts à court terme qui se répartissent de la manière suivante :

	30/06/2018 (K€)	31/12/2017 (K€)
Compte courants bancaires	3 685	5 714
Dépôts à court terme	9 828	10 558
TOTAL	13 513	16 272

Les autres actifs se décomposent de la manière suivante :

	30/06/2018 (K€)	31/12/2017 (K€)
Créances fiscales	125	116
Créances sociales	0	0
Crédit d'impôt Recherche	590	1 264
Charges constatées d'avance	72	138
Autres	103	78
TOTAL	890	1 596

Les créances fiscales correspondent à de la TVA (Taxe sur la Valeur Ajoutée) à récupérer auprès de l'administration fiscale.

Le Crédit d'Impôt Recherche (CIR) est accordé aux entreprises par l'état français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Le CIR est déterminé sur la base d'une quote-part des frais de recherche et de développement engagés par Cerenis. Le remboursement du CIR 2017 est intervenu en juin 2018 pour un montant de 1 264 K€.

Les charges constatées d'avance concernent essentiellement des commandes de matières liées aux activités de recherche qui ont été facturées mais non encore livrées au 30 juin 2018.

3. Capitaux propres

Au 30 juin 2018 et au 31 décembre 2017, le montant des capitaux propres du Groupe ressort respectivement à 5 488 K€ et 8 888 K€.

Les capitaux propres se composent principalement des éléments suivants :

- Capital social pour 915 K€ au 31 décembre 2017 et 915 K€ au 30 juin 2018 ;
- Primes d'émission liées au capital : 166 751 K€ au 31 décembre 2017 et 166 751 K€ au 30 juin 2018 ;
- Pertes cumulées depuis l'exercice 2005 soit un montant de (170 425) K€ au 31 décembre 2017 et de (173 793) K€ au 30 juin 2018 ;
- Impact de l'application de la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions » sur les capitaux propres : 11 601 K€ au 30 juin 2018 (11 568 K€ au 31 décembre 2017) ;

4. Passifs non courants

Au 30 juin 2018 et au 31 décembre 2017, le montant des passifs non courants ressort respectivement à 6 854 K€ et 6 172 K€.

Ces passifs correspondent principalement aux :

- avances accordées par la BPI (Banque Publique d'Investissement) ;
- provisions pour litiges ;
- provisions pour engagements de retraite.

Au 30 juin 2018, les passifs non courants relatifs aux avances remboursables accordées par la BPI ressortent à 6 493 K€ à comparer à 5 823 K€ au 31 décembre 2017. Cerenis a reçu trois avances remboursables au titre de ses activités de recherche.

L'avance « BPI 2010 » - Projet ISI d'un montant de 6 384 K€ a été reçue au cours de l'exercice 2010. Au 30 juin 2018, Cerenis a encaissé au cours des exercices précédents un montant total de 4 602 K€. Le solde d'un montant de 1 782 K€ n'a pas encore été encaissé.

L'avance « BPI 2012 » - OSEO Innovation d'un montant de 1 500 K€ a été reçue en 2012. Au 30 juin 2018, Cerenis a encaissé un montant de 1 250 K€. Le solde sera versé au moment de la notification de la finalisation du programme.

Cette aide de la part de la BPI concerne le développement préclinique d'un nouveau candidat-médicament (CER-209), dans le cadre de la thérapie HDL, ainsi que l'étude de phase I clinique.

Les provisions sont détaillées de la manière suivante :

	30/06/2018 (K€)	31/12/2017 (K€)
Engagements de retraite	107	95
Autres	254	254
TOTAL	361	349

La provision pour engagements de retraite a été comptabilisée en conformité avec la norme IAS 19.

Au 30 juin 2018, le management de la société a procédé à une estimation des risques encourus.

5. Passifs courants

Au 30 juin 2018 et au 31 décembre 2017, les passifs courants ressortent respectivement à 2457 K€ et 3 237 K€.

Ce poste du bilan regroupe principalement les dettes d'exploitation comme suit :

- dettes fournisseurs : 1 954 K€ au 30 juin 2018 et 2 522 K€ au 31 décembre 2017 ;
- dettes fiscales et sociales : 303 K€ au 30 juin 2018 et 315 K€ au 31 décembre 2017 ;
- dettes financières courantes : 200 K€ au 30 juin 2018 et 400 K€ au 31 décembre 2017.

C. COMPTES CONSOLIDES RESUMES DU SEMESTRE ECOULE PRESENTES SOUS FORME CONSOLIDEE

ETATS CONSOLIDES INTERMEDIAIRES DE LA SITUATION FINANCIERE

ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Note	30 juin 2018	31 décembre 2017
Immobilisations incorporelles	III.G	213	214
Immobilisations corporelles	III.G	68	82
Autres actifs non courants	III.G	117	133
Impôts différés actifs		0	0
Total Actifs non courants		398	429
Stocks et en cours		0	0
Créances clients		0	0
Autres actifs courants	III.H	890	1 596
Disponibilités et équivalents de trésorerie	III.H	13 513	16 272
Total Actifs Courants		14 403	17 868
TOTAL ACTIFS		14 801	18 297

PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Note	30 juin 2018	31 décembre 2017
Capital social	III.I	915	915
Primes liées au capital		166 751	166 751
Réserves et report à nouveau		(158 833)	(153 850)
Résultat de l'exercice		(3 410)	(4 978)
Réserves de conversion		65	51
Participations ne donnant pas le contrôle		0	0
Total Capitaux Propres		5 488	8 888
Dettes à long terme	III.L	6 493	5 823
Provisions non courantes	III.J	361	349
Impôts différés passifs		0	0
Autres passifs non courants		0	0
Total Passif non courants		6 854	6 172
Provisions courantes		0	0
Fournisseurs		1 954	2 522
Autres passifs courants		303	315
Dettes financières courantes	III.I	200	400
Total Passifs courants		2 457	3 237
TOTAL PASSIF		14 801	18 297

ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE INTERMEDIAIRE

<i>(en milliers d'euros)</i>	Note	30 juin 2018	30 juin 2017
Chiffre d'affaires	III.B	0	0
Cout de production		0	0
Frais administratifs et commerciaux	III.C	(1 315)	(756)
Frais de recherche	III.D	(1 669)	(2 133)
Résultat Opérationnel		(2 984)	(2 889)
Produits financiers	III.E	278	2 693
Charges financières	III.E	(704)	(508)
Résultat Financier		(426)	2 185
Impôt sur les bénéfices		0	(2)
RESULTAT NET		(3 410)	(706)
Nombre moyen d'actions (non dilué)	III.F	18 308 263	18 299 374
Perte par action (€)	III.F	(0.19)	(0.04)
Nombre moyen d'actions diluées	III.F	19 361 982	19 035 836

AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL INTERMEDIAIRE

<i>(en milliers d'euros)</i>	Note	30 juin 2018	30 juin 2017
Résultat net		(3 410)	(706)
<i>Eléments non recyclables en résultat</i>			
- Ecart actuariels sur les régimes à prestations définies		0	0
<i>Eléments recyclables en résultat</i>			
- Ecart de conversion		0	(51)
Résultat global		(3 410)	(757)

TABEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES

<i>(milliers d'euros)</i>	Nombre d'actions	Capital social	Primes liées au capital	Report à nouveau	Réserve conversion	Ecart actuariels	Autres Réserves	Total
Capitaux Propres 01/01/2017	18 263 263	913	166 754	(165 462)	130	(25)	12 300	14 610
Résultat de la période				(706)				(706)
Augmentation de capital	45 000	2	(2)					
Actions propres				101				101
Paiement en actions							(731)	(731)
Réserves de conversion					(51)			(51)
Capitaux Propres 30/06/2017	18 308 263	915	166 752	(166 067)	79	(25)	11 569	13 223

<i>(milliers d'euros)</i>	Nombre d'actions	Capital social	Primes liées au capital	Report à nouveau	Réserve conversion	Ecart actuariels	Autres Réserves	Total
Capitaux Propres 01/01/2018	18 308 263	915	166 752	(170 372)	51	(25)	11 568	8 888
Résultat de la période				(3 410)				(3 410)
Augmentation de capital								0
Actions propres				(44)				(44)
Paiement en actions Exercice des BSA				6			33	33
Réserves de conversion					14			14
Capitaux Propres 30/06/2018	18 308 263	915	166 752	(173 820)	65	(25)	11 601	5 488

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES INTERMEDIAIRES

<i>(milliers d'euros)</i>	Note	30 juin 2018	30 juin 2017
Résultat Net consolidé de la période		(3 410)	(706)
Dotations Nettes aux amortissements		22	23
Dotations Nettes aux provisions		14	(752)
Paievements en actions (IFRS 2)		33	(731)
Mise à la juste valeur des avances BPI	III.L	515	(2 030)
Reprise au résultat de la subvention BPI	III.I	(45)	(110)
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement net et charge d'impôt		(2 871)	(4 306)
Charge nette d'impôt		0	0
Charge nette d'intérêt sur emprunts		0	0
Flux de trésorerie avant variation du BFR		(2 871)	(4 306)
Variation du BFR		141	(926)
Impôts payés		0	0
Flux de Trésorerie lié à l'activité		(2 730)	(5 232)
Cession d'immobilisations corporelles		0	0
Cession d'immobilisations incorporelles		0	0
Acquisitions d'immobilisations Corporelles	III.G	(6)	0
Acquisition d'immobilisations Incorporelles	III.G	(16)	0
Flux de trésorerie lié à l'investissement		(22)	0
Augmentation de capital	III.I	0	0
Souscriptions de BSA		6	0
Actions propres – contrat de liquidités	III.G	(13)	151
Remboursement d'emprunts		0	750
Encaissement avances BPI		0	750
Flux de Trésorerie lié aux opérations de financement		(7)	901
Variation de Trésorerie Nette		(2 760)	(4 331)
Effet de change		0	0
Trésorerie à l'ouverture		16 272	24 675
Trésorerie à la clôture		13 513	20 344

CERENIS THERAPEUTICS

NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES INTERMEDIAIRES

SOMMAIRE

I – PRESENTATION DU GROUPE

II – PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D’EVALUATION

III – NOTES DETAILLEES

- A. INFORMATIONS SECTORIELLES
- B. CHIFFRE D’AFFAIRES
- C. FRAIS ADMINISTRATIFS ET COMMERCIAUX
- D. FRAIS DE RECHERCHE
- E. RESULTAT FINANCIER
- F. RESULTAT PAR ACTION
- G. ACTIFS NON COURANTS
- H. ACTIFS COURANTS
- I. CAPITAUX PROPRES
- J. PROVISIONS
- K. DETTES FINANCIERES
- L. SUBVENTIONS ET FINANCEMENTS PUBLICS
- M. PARTIES LIEES
- N. PAIEMENT EN ACTIONS
- O. LISTE DES SOCIETES CONSOLIDEES

I. PRESENTATION DU GROUPE

A. PRESENTATION DU GROUPE

Les présents états financiers semestriels consolidés comprennent Cerenis Therapeutics Holding SA (ci-après « Cerenis ») et sa filiale américaine Cerenis Inc. (l'ensemble constituant le « Groupe »). Cerenis Inc est détenue à 100% par Cerenis Therapeutics SA.

Cerenis est une société anonyme de droit français dont le siège social est établi 33-43 avenue Georges Pompidou – Bâtiment D – 31130 Balma France. La société a déménagé au cours de la période. Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Toulouse sous le numéro 481 637 718. La société est constituée sous le régime des sociétés anonymes à Conseil d'Administration.

Cerenis est une société biopharmaceutique internationale dédiée à la découverte et au développement de nouvelles thérapies innovantes basées sur les HDL pour le traitement des maladies cardiovasculaires et métaboliques, ainsi que de nouveaux vecteurs HDL pour la délivrance ciblée de médicaments dans le domaine de l'oncologie.

Le Groupe réalise ses activités à Toulouse (France) et à Ann Arbor (Etats Unis). Le siège social est basé à Toulouse.

Depuis sa création en 2005, Cerenis a attiré de nombreux investisseurs. En juillet 2005, la société a réalisé une première levée de fonds (Série A) d'un montant de 25 M€.

Celle-ci fut suivie d'une deuxième levée de fonds en novembre 2006 (Série B) pour un montant de 42 M€.

Une troisième augmentation de capital (Série C) a été réalisée entre juillet 2010 et décembre 2011, pour un montant total de 50 M€.

En date du 30 mars 2015, le Groupe a réalisé son introduction en bourse sur le compartiment B du marché réglementé d'Euronext à Paris (« Euronext Paris »), en levant 53,4 M€ par voie d'augmentation de capital.

Par ailleurs, un contrat de liquidité a été conclu et a été mis en œuvre dès l'ouverture des négociations le 30 mars 2015.

B. FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE

Les principaux facteurs ayant eu une incidence sur la période du 1^{er} janvier 2018 au 30 juin 2018 sont les suivants :

- Lancement de la dose multiple de l'étude de Phase I, évaluant l'administration quotidienne pendant 28 jours de doses croissantes de CER-209 chez des patients ayant un risque élevé de développer une StéatoHépatite Non Alcoolique (NASH) et/ou des Hépatites Graisseuses Non Alcooliques (NAFLD).
- Le Groupes et University of North Texas Health Science Center ont annoncé une initiative stratégique pour développer de nouveaux produits pharmaceutiques à base de HDL :
 - o Programme commun de développement de nouvelles technologies de délivrance de médicaments par les HDL ;
 - o Développer une plateforme de technologies HDL uniques ;
 - o Développement de systèmes HDL de délivrance de médicaments anticancéreux ;
- Les premiers résultats de l'étude de phase II, TARGET, démontrent la capacité de CER-001 à cibler la tumeur chez les patients atteints du cancer de l'œsophage. Les principales conclusions lors de cette première étape sont :
 - o L'atteinte de l'objectif primaire : ciblage cliniquement significatif des tissus tumoraux, chez des patients atteints d'un cancer de l'œsophage par CER-001 ;
 - o Le marquage prolongé de la tumeur soutient l'utilisation future des particules HDL pour améliorer la délivrance d'un agent thérapeutique ;
 - o Aucun problème de sécurité et de tolérance n'a été observé.
- Changement de siège social : la société a déménagé au cours de la période. Le siège social se situe maintenant au 33-43 avenue Georges Pompidou – Bâtiment D – 31130 Balma.

C. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le Groupe a procédé le 26 juillet à l'émission de 638 753 actions nouvelles au prix de 1,78 euros par action.

Le montant global de l'augmentation de capital s'élève 1 136 980,34 euros (dont 31 937,65 euros de montant nominal, assorti d'une prime d'émission de 1 105 042,69 euros).

Suite à cette augmentation de capital, le nombre d'actions composant le capital de la Société s'élève à 18 947 016 représentant autant de droits de vote théoriques.

L'augmentation de capital d'un montant global de plus d'un million d'euros est destinée au financement du développement annoncé de la plateforme HDL avec notamment le démarrage de deux programmes (CER-320 et CER-350) en immuno-oncologie.

Cela s'inscrit dans la continuité des initiatives précédentes (l'acquisition des actifs de Lypro, l'« Initiative HDL », un partenariat stratégique pour le développement de nouveaux produits pharmaceutiques avec University of North Texas Health Science Center, la constitution du conseil scientifique en oncologie et les résultats encourageants de TARGET).

II. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'ÉVALUATION

A. PRINCIPES GÉNÉRAUX ET NORMES APPLICABLES

i) Principes Généraux

Les états financiers consolidés intermédiaires du Groupe au 30 juin 2018 ont été préparés en conformité avec IAS 34 – Information Financière Intermédiaire. S'agissant de comptes condensés, ils n'incluent pas toute l'information requise par le référentiel IFRS et doivent être lus en relation avec les états financiers consolidés annuels du Groupe, pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Les principes comptables retenus pour la préparation des états financiers consolidés intermédiaires sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2018 et disponibles sur le site http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Ces principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, présentés dans la Note II « Principes Comptables et méthodes d'évaluation » des comptes consolidés au 31 décembre 2017, à l'exception des points présentés au paragraphe « Nouvelles normes et interprétations IFRS » ci-dessous.

Le référentiel IFRS comprend :

- les normes IFRS ;
- les normes IAS (International Accounting Standard), ainsi que leurs interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) ;
- les IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Les états financiers sont présentés en K€ arrondis au millier d'euros le plus proche.

Ils sont préparés sur la base du coût historique, à l'exception des actifs et passifs suivants évalués à leur juste valeur : instruments financiers dérivés, instruments financiers détenus à des fins de transaction, actifs et passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Au 30 juin 2018, la société ne dispose pas d'instruments financiers de ce type.

Au bilan, les actifs et les passifs du Groupe inférieurs à 1 an sont classés en courant. Tous les autres actifs et passifs sont classés en non courant. Les charges du compte de résultat sont présentées par nature.

ii) Nouvelles normes, mises à jour et interprétations

Au 30 juin 2018, le groupe a appliqué les normes, interprétations, principes et méthodes comptables existant dans les comptes consolidés de l'exercice 2017 à l'exception des évolutions obligatoires édictées par les normes IFRS mentionnées ci-après, applicables au 1^{er} janvier 2018.

Principales normes IFRS, amendements et interprétations en vigueur au sein de l'Union Européenne, d'application obligatoire ou applicable par anticipation au 1^{er} janvier 2018 :

- IFRS 9 : Instruments financiers

Le 24 juillet 2014, l'IASB a publié une nouvelle norme sur les instruments financiers qui remplace la plupart des dispositions existantes en IFRS, notamment IAS 39. La nouvelle norme, adoptée par l'Union européenne le 22 novembre 2016, est applicable de manière obligatoire au 1er janvier 2018.

Le Groupe n'a pas appliqué cette norme par anticipation. Les dispositions de la norme sur le classement, l'évaluation et la dépréciation des instruments financiers sont appliquées par le Groupe de manière rétrospective sans ajustement des comparatifs. Quant aux dispositions spécifiques à la comptabilité de couverture, le Groupe les applique avec une approche prospective conformément aux dispositions édictées par IFRS 9. L'impact de l'application de cette norme au 1er janvier 2018 est sans effet pour la société.

- IFRS 15 : Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients

Le 28 mai 2014, l'IASB a publié une nouvelle norme sur la comptabilisation du revenu qui remplace la plupart des dispositions existantes en IFRS, notamment IAS 11 et IAS 18. La nouvelle norme, adoptée par l'Union européenne le 29 octobre 2016, est applicable au 1er janvier 2018.

Le Groupe ne réalisant pas de chiffre d'affaires, l'application de cette norme n'a pas d'impact au 30 juin 2018.

Les amendements à IFRS 4, à IFRS 2 et IAS 40 n'ont pas d'impact sur les comptes semestriels du Groupe.

L'application d'IFRIC 22 « Transactions en monnaie étrangère et avances versées ou reçues non remboursables » n'a pas d'impact sur les comptes semestriels du Groupe.

Norme IFRS en vigueur au sein de l'Union européenne, d'application obligatoire au 1er janvier 2019

- IFRS 16 : Contrats de location

Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié la norme IFRS 16 « contrats de location ». IFRS 16 remplacera IAS 17 ainsi que les interprétations IFRIC et SIC associées et viendra supprimer, pour les preneurs, la distinction qui était précédemment faite entre « contrats de location simple » et « contrat de location financement ».

Les preneurs devront comptabiliser tous les contrats de location d'une durée de plus d'un an de manière analogue aux modalités actuellement prévues pour les contrats de location financement par IAS 17 et comptabiliser ainsi un actif et un passif au titre des droits et obligations créés par un contrat de location. La nouvelle norme, adoptée par l'Union européenne le 31 octobre 2017, est applicable au 1er janvier 2019.

Le Groupe n'a pas appliqué cette norme par anticipation.

L'impact d'IFRS 16 est en cours d'évaluation. Compte tenu des changements normatifs attendus et des incertitudes portant notamment sur la durée des contrats à retenir, les éléments détaillés dans les annexes au 31 décembre 2017 au titre des locations ne représentent pas une indication de ce que pourrait être l'impact de l'application d'IFRS 16 sur les comptes du Groupe.

Interprétation essentielle publiée par l'IASB, non adoptée par l'Union européenne :

- IFRIC 23 : Incertitude relative aux traitements fiscaux

Le 7 juin 2017, l'IFRS IC a publié l'interprétation IFRIC 23, d'application obligatoire au 1er janvier 2019 et non adoptée par l'Union européenne. Cette interprétation contient des dispositions relatives aux modalités comptables de reconnaissance des conséquences fiscales liées au caractère incertain de l'impôt.

Le Groupe n'a pas choisi d'appliquer cette interprétation par anticipation.

B. METHODES DE CONSOLIDATION

Le périmètre et les méthodes de consolidations appliquées par le Groupe sont identiques à celles pratiquées au 31 décembre 2017.

Les filiales placées sous le contrôle exclusif du Groupe sont consolidées par la méthode de l'intégration globale.

Les taux de conversion utilisés sont les suivants :

Dollar US	30-06-2018	31-12-2017	30-06-2017
Taux moyen	1,2108	1,1293	1,0825
Taux de clôture	1,1658	1,1993	1,1412

C. SAISONNALITE

Le Groupe intervenant dans le domaine de la recherche, il n'y a aucun effet de saisonnalité sur ses activités.

D. ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES SIGNIFICATIFS

En vue de la préparation des états financiers, le Conseil d'Administration peut être amené à procéder à des estimations et à faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges, ainsi que sur les informations fournies dans les notes annexes.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances.

Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources.

L'utilisation d'estimations et d'hypothèses revêt une importance particulière, principalement pour :

- La valeur recouvrable des actifs incorporels et corporels ainsi que leur durée d'utilité ;
- L'évaluation des provisions et engagement sociaux ;
- Le crédit d'impôt recherche ;
- L'estimation des paiements futurs liés à l'échéancier des avances remboursables, l'avancée technique des études menées par le Groupe et de la capacité du Groupe à financer ces projets jusqu'à leur terme ;
- La charge d'impôt et la reconnaissance des impôts différés ;
- Evaluation à la juste valeur des paiements en actions.

Au 30 juin 2018, les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers ont été réalisées dans un contexte de difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. Les estimations et hypothèses retenues dans les comptes consolidés intermédiaires ont été déterminées à partir des éléments en possession du Groupe à la date de clôture semestrielle.

III. NOTES DETAILLEES

A. INFORMATION SECTORIELLE RESUMEE

L'application de la norme IFRS8 a conduit la société qui est mono activité à ne reconnaître qu'un seul segment opérationnel : l'activité de recherche et de développement de mise au point de médicaments innovants.

B. CHIFFRE D'AFFAIRES

Au 30 juin 2018, au 31 décembre 2017 et au 30 juin 2017, le Groupe n'a pas comptabilisé de chiffre d'affaires.

C. FRAIS ADMINISTRATIFS ET COMMERCIAUX

Les frais administratifs et commerciaux se décomposent de la manière suivante :

Nature	30-06-2018	30-06-2017
Salaires et charges sociales	552	561
Paiement en actions	0	(384)
Frais de déplacements	177	149
Avocats	75	271
Consultants	175	119
Dot° aux Amortissements et Provision	17	(416)
Autres	319	456
TOTAL	1 315	756

L'évolution des paiements en actions est détaillée à la Note III-N ci-dessous.

D. FRAIS DE RECHERCHE

Les frais de recherche se répartissent de la manière suivante :

Nature	30-06-2018	30-06-2017
Salaires et charges sociales	307	695
Paiement en actions	33	(348)
Coûts R&D	1 519	1 783
Autres	402	657
Crédit d'impôt recherche	(592)	(654)
TOTAL	1 669	2 133

L'évolution des paiements en actions est détaillée à la Note III-N ci-dessous.

E. RESULTAT FINANCIER

Les charges et les produits financiers se répartissent de la manière suivante :

Nature	30-06-2018	30-06-2017
<i>Produits financiers</i>		
Produits sur dépôts	100	165
Gain de change	50	88
Autres produits financiers	127	2 440
TOTAL	277	2 693
<i>Charges financières</i>		
Pertes de change	73	233
Charges financières BPI	599	83
Autres charges financières	31	192
TOTAL	703	508
RESULTAT FINANCIER	(426)	2 185

Les autres produits financiers d'un montant de 127 k€ au 30 juin 2018, comprennent notamment l'impact du rééchelonnement de l'avance BPI 2012 pour 84 k€, correspondant au montant du produit résultant du rééchelonnement de la dette diminué de la charge d'intérêt de l'exercice.

F. RESULTAT PAR ACTION

Le résultat par action s'obtient en divisant le résultat net de la période par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation durant la période.

Résultat par action	30-06-2018	30-06-2017
Résultat net	(3 410)	(706)
Nombre moyen d'actions	18 308 263	18 299 374
Résultat par action (€)	(0,19)	(0.04)

Le résultat net étant une perte, les BSPCE, BSA Actions gratuites et stock-options donnant droit au capital de façon différée sont considérés comme anti-dilutifs. Ainsi, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

G. ACTIFS NON COURANTS

i) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles s'élèvent à 213 K€ au 30 juin 2018 contre 214 K€ à la clôture des comptes consolidés 2017.

Le Groupe a acquis en novembre 2017 les actifs de la société Lypro Biosciences dans le but d'élargir sa stratégie HDL à l'immuno-oncologie et à la chimiothérapie. La société a ainsi payé un premier versement de 213 K€, le contrat prévoit le versement de nouvelles sommes à chaque étape réglementaire franchie.

ii) Immobilisations corporelles

Le Groupe est propriétaire de matériels de laboratoire, de matériel de bureau et de matériel informatique.

Cerenis n'est pas propriétaire des bâtiments.

Les immobilisations corporelles nettes s'élèvent à 68 K€ au 30 juin 2018 contre 82 K€ à la clôture des comptes consolidés 2017.

Au 30 juin 2018, les immobilisations corporelles se composent essentiellement de matériels informatiques, d'agencements et de mobilier de bureau pour les locaux du siège social.

Le montant des dotations aux amortissements au 30 juin 2018 est de 21 K€.

iii) Autres actifs non courants

	30-06-2018	31-12-2017
Dépôts	28	12
Contrat de liquidité	89	121
TOTAL	117	133

Le poste « Autres actifs non courants » est composé des dépôts relatifs à la location des nouveaux bureaux du site de Balma

Le Groupe poursuit son contrat de liquidité conclu après l'introduction en bourse. Le compte courant s'élève à 89 K€ au 30 juin 2018. Les actions propres achetées dans le cadre de ce contrat sont au nombre de 85 656 et sont valorisées 170 K€.

H. ACTIFS COURANTS

i) Autres actifs courants

	30-06-2018	31-12-2017
Créances fiscales	125	116
Créances sociales	0	0
Crédit impôt recherche	590	1 264
Charges constatées d'avances	72	138
Autres créances	103	78
TOTAL	890	1 596

Les créances fiscales sont relatives principalement à un crédit de TVA ainsi qu'au solde de TVA déductible.

Les charges constatées d'avances sont rattachées à des frais engagés pour les études cliniques.

Le CIR est comptabilisé en diminution des « Frais de Recherche » au cours de l'année à laquelle se rattachent les dépenses éligibles. Le CIR 2017 a été remboursé en date du 18 juin 2018 pour un montant de 1 265 K€.

ii) Disponibilités et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie présents dans le tableau de flux de trésorerie et dans le bilan comportent :

- La trésorerie ;
- Les placements à court terme (Comptes à terme à taux progressif, Dépôts à terme, Comptes rémunérés).

	30-06-18	31-12-17
Trésorerie	3 685	5 714
Placements à court terme	9 828	10 558
TOTAL	13 513	16 272

I. CAPITAUX PROPRES

Le capital social n'a pas évolué entre le 30 juin 2017 et le 30 juin 2018 :

Date	Nombre d'actions	Valeur nominale de l'action	Capital social cumulé en €	Prime d'émission cumulée en €
01/07/2017	18 308 263	0.05	915 413	166 750 964
Clôture 31/12/17	18 308 263	0,05	915 413	166 750 964
Semestrielle 30/06/2018	18 308 263	0.05	915 413	166 750 964

J. PROVISION

Les provisions sont détaillées de la manière suivante :

	30-06-2018	31-12-2017
Engagements de retraite	107	95
Autres	254	254
TOTAL	361	349

i) Autres provisions

Au 30 juin 2018, le management de la société a procédé à une estimation des risques encourus. Cerenis a provisionné le risque correspondant à une action en justice.

ii) Engagements de retraite

Le Groupe comptabilise les engagements de départ en retraite en conformité avec la norme IAS 19. Cet engagement ne concerne que les salariés de la filiale française.

L'engagement est constaté au bilan en passif non courant : provision non courante, pour le montant de l'engagement total.

Au 30 juin 2018, un montant de 107 K€ a été provisionné. Cerenis a comptabilisé sur la période une dotation de provision de 12 K€.

Il n'y a pas eu d'indemnités de départ en retraite versée au cours de la période.

K. DETTES FINANCIERES COURANTES

Les dettes financières courantes ressortent à 200 K€ et correspondent à la part courante des dettes BPI (cf. paragraphe L. ii).

L. SUBVENTIONS ET FINANCEMENTS PUBLICS

i) Crédit d'Impôt Recherche (CIR)

Le crédit d'Impôt Recherche est remboursé par l'administration fiscale française au cours de l'exercice suivant. Il est présenté au bilan dans les autres actifs courants.

Il ressort à :

K €	30-06-2018	31-12-2017	30-06-2017
CIR	590	1 264	654

ii) Avances remboursables BPI

Le Groupe a obtenu des avances remboursables de la part de la BPI.

La situation est la suivante :

K€	30-06-2017	Résultat financier	31-12-2017	Résultat financier	30-06-2018
Avance remboursable actualisée	(6 537)	(512)	(7049)	(599)	(7 648)
Avance à recevoir	1781		1 781		1781
Avance BPI 2010	(4 756)	(512)	(5 268)	(599)	(5 867)
Avance remboursable actualisée	(1 065)	(85)	(1 150)	84	(1 065)
Produit constaté d'avance	(93)	38	(55)	45	(10)
Avance à recevoir	250	0	250		250
Avance BPI 2012	(908)	(47)	(955)	129	(825)
Total	(5 664)	(559)	(6 223)	(470)	(6 693)
<i>dont dettes financières à long terme</i>	<i>(5 464)</i>		<i>(5 823)</i>		<i>(6 493)</i>
<i>dont dettes courantes</i>	<i>(200)</i>		<i>(400)</i>		<i>(200)</i>

Le produit constaté d'avance d'un montant de 10 K€ correspond à la partie de la subvention, déterminée au sens de la norme IAS 20, qui n'a pas encore été imputée sur les frais de Recherche et de développement financés par cette avance.

Situation au compte de résultat

30-06-2018 K €	Charges financières	Produits Financiers	Impact résultat financier
BPI 2010	(599)	0	(599)
BPI 2012	0	84	84
TOTAL	(599)	84	(515)

31-12-2017 K €	Charges financières	Produits Financiers	Impact résultat financier
BPI 2010	0	1 601	1 601
BPI 2012	(167)	0	(167)
TOTAL	(167)	1 601	1 434

30-06-2017 K €	Charges financières	Produits Financiers	Impact résultat financier
BPI 2010	0	2 113	2 113
BPI 2012	(82)	0	(82)
TOTAL	(82)	2 113	2 031

Les charges financières reconnues dans le cadre des avances remboursables OSEO résultent des effets du passage du temps.

Les produits financiers sont reconnus dans le cadre du rééchelonnement des échéanciers de remboursement de ces avances.

Avance « BPI 2010 » : Projet ISI

Montant 6 384 K€ (dont 4 602 K€ reçus au 30 juin 2018)

Taux d'intérêt 0%

Remboursement : De janvier 2020 à janvier 2027.

En 2010, le Groupe a obtenu une avance remboursable d'un montant de 6 384 K€. Au 30 juin 2018, Cerenis a encaissé un montant de 4 602 K€. Le solde d'un montant de 1 782 K€ n'a pas encore été encaissé.

Cette avance concerne :

- le développement (CER 001) clinique d'une Phase IIb pour le traitement du syndrome coronarien aigu ;
- le développement (CER 001) d'un médicament visant à traiter des maladies rares.

La juste valeur de la dette BPI correspond à la valeur actuelle de l'avance minorée des montants restant à recevoir.

La juste valeur a été évaluée, au moment de la signature du contrat, sur la base d'un taux d'intérêt de 17%. Ce taux a été retenu compte tenu de la volatilité et des risques inhérents aux projets concernés par l'octroi de cette avance remboursable.

Lors de l'octroi la société a reconnu une subvention correspondant à la différence entre le montant de l'avance et la juste valeur de cette avance au moment de l'octroi pour matérialiser l'avantage consenti. Cette subvention est venue en déduction des frais de recherche pour un montant cumulé de 1 322 k€ sur les exercices 2010 et 2011.

Cette avance porte intérêt ainsi qu'une prime de remboursement en cas de succès du projet. Dans ce cas, Cerenis devra verser à BPI un montant maximum de 20 000 K€, intégrant le remboursement de l'avance, les intérêts ainsi que la prime de remboursement. Cette hypothèse a été retenue pour estimer la juste valeur de l'avance remboursable.

Les modalités de remboursement de cette avance remboursable interviennent à deux niveaux :

- Le remboursement de l'avance pour un montant total de 7 400 K€, sur 5 ans, à compter de l'exercice où la société aura réalisé des ventes de CER-001 cumulées supérieures à 20 000 K€, selon l'échéancier ci-dessus ;
- Le paiement d'une prime de remboursement pour un montant total de 12 600 K€, représentant 4% des ventes à compter de l'exercice où la société aura réalisé des ventes de CER-001 cumulées supérieures à 300 000 K€.

	Seuil de déclenchement	Montant	Total
Ventes relatives au CER-001	Ventes cumulées > 20 000 K€	Année 1 : 300 K€ Année 2 : 500 K€ Année 3 : 1 000 K€ Année 4 : 2 000 K€ Année 5 : 3 600 K€	Total : 7 400 K€
	Ventes cumulées > 300 000 K€	4% des ventes durant 4 ans	Montant plafonné : 12 600 K€

Cerenis avait initialement prévu un remboursement à compter de l'exercice 2017 en raison de la mise en place d'un partenariat.

Les résultats négatifs annoncés par communiqué de presse sur le 1er trimestre 2017 de l'étude « CARAT » ont conduit à l'arrêt du développement de CER-001 dans le traitement du syndrome coronarien aigu et à l'arrêt des discussions pour la mise en place d'un partenariat pour les développements futurs.

A l'inverse, l'étude de phase III pour le traitement des maladies orphelines « FPHA » continue et les résultats doivent être disponibles au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2018. Compte tenu des délais de demande d'approbation pour la mise sur le marché, la commercialisation de CER-001 pour les maladies orphelines ne pourra intervenir avant l'exercice 2020.

En conséquence, l'échéancier de remboursement a été mis à jour sur la base des dernières estimations du management et devrait démarrer à partir du 31 janvier 2020 avec un terme le 31 janvier 2027.

Au 31 décembre 2017 Le rééchelonnement des remboursements sur l'échéancier a généré la comptabilisation d'un produit financier de 1 601 k€ dans les comptes consolidés.

Situation comptable

Au 30 juin 2018, le montant de la dette ressort à 5 867 K€. Celle-ci a été comptabilisée en passif non courant pour sa totalité.

Le montant de la charge d'intérêt ressort à 599 k€ pour la période du 1er janvier 2018 au 30 juin 2018

Avance « BPI « 2012 » : OSEO Innovation

Montant 1 500 K€ (dont 1 250 K€ reçu au 30 juin 2018)

Taux d'intérêt 0%

Remboursement : De mars 2019 à décembre 2021

Le Groupe a obtenu une aide de la part de la BPI pour le développement pré clinique d'un nouveau candidat médicament (CER-209), dans le cadre de la thérapie HDL ainsi que l'étude de Phase 1 clinique.

Au 30 juin 2018, Cerenis a encaissé un montant de 1 250 K€. Le solde sera versé au moment de la notification de la finalisation du programme.

Cette avance devait initialement être remboursée entre juin 2014 et mars 2017 selon l'échéancier suivant :

Exercice clos le 31 décembre 2014 :	300 K€
Exercice clos le 31 décembre 2015 :	475 K€
Exercice clos le 31 décembre 2016 :	575 K€
Exercice clos le 31 décembre 2017 :	150 K€

En cas d'échec du projet, Cerenis devait rembourser un montant de 600 K€ selon l'échéancier suivant ;

Exercice clos le 31 décembre 2014 :	300 K€
Exercice clos le 31 décembre 2015 :	300 K€

Conformément à IAS 39 et à IAS 20, ces avances sans intérêt ont été comptabilisées à leur juste valeur.

La juste valeur a été évaluée, au moment de la signature du contrat, sur la base d'un taux d'intérêt de 17%. Ce taux a été retenu compte tenu de la volatilité et des risques inhérents aux projets concernés par l'octroi de cette avance remboursable.

L'échéancier de remboursement a été revu, au cours de l'année 2014 sur la base des estimations du management, afin de tenir compte de remboursements attendus à compter de l'année 2017

Au 31 décembre 2016, suite à l'accord de rééchelonnement conclu avec BPI le 9 septembre 2016, l'échéancier de remboursement de l'avance BPI 2012 avait été revu afin de tenir compte d'un décalage de 1 an dans l'exécution du programme.

Au 30 juin 2018, suite à un nouvel accord rééchelonnement conclu avec BPI, l'échéancier de remboursement a été de nouveau revu afin de tenir compte d'un décalage de 1 an dans l'exécution du programme. Le rééchelonnement des remboursements sur l'échéancier a généré la comptabilisation d'un produit financier net de 84 k€ (correspondant au montant du produit résultant de rééchelonnement de la dette diminué de la charge d'intérêt de l'exercice) dans les comptes consolidés intermédiaires au 30 juin 2018.

En conséquence, cette avance devra être remboursée entre mars 2019 et décembre 2021 selon l'échéancier suivant :

Exercice clos le 31 décembre 2019 :	400 K€
Exercice clos le 31 décembre 2020 :	500 K€
Exercice clos le 31 décembre 2021 :	600 K€

Situation comptable

Au 30 juin 2018, le montant de la dette nette ressort à 825 K€. Celle-ci a été comptabilisée en passif non courant pour un montant de 625 K€ et en passif courant pour 200 K€.

Ce montant correspond à la somme qui devrait être remboursée par le groupe d'ici le 30 juin 2019.

Le montant de la charge d'intérêt ressort à 84 K€ pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2018.

M. PARTIES LIEES

Le conseil d'administration a prévu une indemnité de rupture à verser au directeur général en cas de révocation ou de non renouvellement de son mandat non consécutif à une violation de la loi ou des statuts de la société ou à une faute grave.

Le montant des rémunérations accordées aux trois membres du Comité Exécutif est détaillé ci-dessous :

	30-06-2018	30-06-2017
Salaires part fixe	367	346
Salaire part variable	43	78
Avantages en nature	6	6
Charges sociales	191	182
TOTAL	607	612

N. PAIEMENT EN ACTIONS

Depuis sa création, la société a accordé plusieurs plans de stock-options, de BSA (Bons de Souscriptions d'Actions), de BSPCE (Bons de Souscriptions Pour la Création d'Entreprise) ainsi que des actions gratuites.

Principales caractéristiques des plans

BSA – BSPCE - Stock options

Les principales données relatives à ces plans sont les suivantes :

- Bénéficiaires : Salariés et Dirigeants sociaux de la société, membres du Conseil d'administration et membres du Comité scientifique ;
- Période d'exercice des bons : 10 ans maximum ;
- Le prix d'exercice est au moins égal à la juste valeur à la date d'octroi ;
- Le droit à l'exercice des bons s'acquiert de manière progressive, sur une période de 4 ans, avec un seuil d'acquisition d'un an.

Actions gratuites (AGA)

- Bénéficiaires : Salariés et Dirigeants sociaux de la société ;
- La période d'acquisition, période à l'issue de laquelle les actions seront définitivement attribuées à la condition expresse que le bénéficiaire soit encore salarié ou mandataire social à la date d'acquisition, est fixé à 1 an.

A compter de la date d'acquisition définitive la période de conservation à l'issue de laquelle les actions pourront être librement cédées est fixée à 1 an.

Les actions émises à l'issue de la période d'acquisition seront des actions ordinaires nouvelles à émettre par voie d'augmentation de capital par incorporation de réserves et porteront jouissance courante à compter de leur émission.

Le Directeur général devra conserver, au nominatif, 10% des actions ainsi attribuées et ce, jusqu'à cessation de ses fonctions.

Stock options, BSPCE et BSA Accordées sur les exercices 2016 et 2017

	Nombre d'options 30-06-2018	Cours moyen d'exercice 30-06-18	Nombre d'options 31-12-2017	Cours moyen d'exercice 31-12-2017
Montant début de période	727 573	8.91	1 059 161	9.02
Options accordées	40 000	1.70	0	0.00
Options exercées	0	0	45 000	9.65
Options expirées	28 475	0	286 588	0
Montant fin de période	739 098	8.63	727 573	8.91

iii) Détail des plans accordés

Le tableau ci-après fournit le résultat des évaluations unitaires des options attribuées et en rappelle les hypothèses.

Type de plan	Date d'octroi	Nombre d'instruments accordés	Nombre d'instruments annulés	Nombre d'instruments exercés	Nombre d'instruments vestés	Prix d'exercice (€)
BCE	2006	76 500	33 250	43 250	0	5,45
Options	2006	222 500	142 412	80 088	0	4,22 / 7,32
BSA	2006	15 000	15 000	0	0	7,32
BCE	2007	64 376	64 376	0	0	7,32
Options	2007	250 626	250 626	0	0	7,32
BSA	2007	48 250	48 250	0	0	7,32
BCE	2008	236 475	236 475	0	0	7,69
Options	2008	68 950	68 950	0	0	7,69
BSA	2008	10 000	10 000	0	0	7,69
BCE	2009	163 800	144 575	1 025	18 200	7,66
Options	2009	131 300	118 500	1 000	11 800	7,66
BSA	2009	10 000	10 000	0	0	7,66
Options	2010	85 500	74 000	0	11 500	7,77 / 8,74
BSA	2010	43 250	43 250	0	0	7,77 / 8,74
BCE	2010	83 000	41 800	0	41 200	7,77
BCE	2011	303 000	114 665	56 135	132 200	8,74 / 9,31
Options	2011	112 500	91 500	0	21 000	8,74 / 9,31
BSA	2011	0	0	0	0	8,74
BCE	2012	191 381	42 300	0	149 081	9,31
BSA	2012	77 667	44 417	0	33 250	9,31
Options	2012	41 100	41 100	0	0	9,31
BCE	2013	443 714	409 014	0	34 700	9,49
Options	2013	166 286	166 286	0	0	9,49
BSA	2013	74 000	62 000	0	12 000	9,49
AGA	2015	365 000	0	365 000	0	12,16
AGA	2016	200 000	160 000	40 000	0	11,70
AGA	2016	5 000	0	5 000	0	8,40
BSA	2016	133 000	33 250	0	99 750	9,36
Options	2016	134 417	0	0	134 417	9,36
BSA	2018	40 000	0	0	40 000	1,70
TOTAL		3 796 592	2 465 996	591 498	739 098	

iv) Situation au 30 juin 2018

Options exercées

Au titre de la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2018, aucune option n'a été exercée.

Options accordées

Au titre de la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2018, 40 000 BSA ont été accordées.

Impact sur le compte de résultat

Au titre de la période, le Groupe a comptabilisé la charge suivante :

	30-06-2018	30-06-2017
Paiement en actions – Produit de la période	0	751
Paiement en actions – Charge de la période	(33)	(20)

Au 30 juin 2017, la condition de performance n'ayant pas été atteinte, la charge de paiement en actions enregistrée sur l'exercice 2016 a été reprise en compte de résultat après l'annonce des résultats de l'étude CARAT.

O. LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

La liste des sociétés consolidées est détaillée ci-dessous :

Société et forme juridique	Siège Social	Méthode de consolidation			% contrôle			% intérêt		
		06-2017	12-2017	06-2018	06-2017	12-2017	06-2018	06-2017	12-2017	06-2018
Cerenis Therapeutics SA	33-43 avenue Georges Pompidou – Bâtiment D 31130 Balma - France –	Société Mère	Société Mère	Société Mère	Société Mère	Société Mère	Société Mère	Société Mère	Société Mère	Société Mère
Cerenis Inc	PO BOX 861 Lakeland, MI 48143 - USA –	Intégration globale	Intégration globale	Intégration globale	100%	100%	100%	100%	100%	100%

D. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Deloitte & Associés

12, rue de Vidailhan

31130 Balma

Membre de la Compagnie régionale de Versailles

HLP Audit

3, chemin du Pressoir Chênaie

44100 Nantes

Membre de la Compagnie régionale de Rennes

CERENIS THERAPEUTICS HOLDING

Société anonyme

33-43, avenue Georges Pompidou – Bâtiment D

31130 Balma

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société CERENIS THERAPEUTICS HOLDING, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I- Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 –norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

II- Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Nantes et Balma, le 7 septembre 2018

Les commissaires aux comptes

HLP Audit

Deloitte & Associés

Freddy GARCIN

Etienne ALIBERT

Associé

Associé



CerenisTM
THERAPEUTICS
cerenis.com